

On ne peut non plus laisser la part belle aux États africains qui souvent auraient en réalité les moyens de consacrer l'armement et les effectifs à de telles missions, choses que plusieurs savent si bien faire quand vient le moment d'en découdre avec des pays frères ou avec leur propres populations³³. Aussi un double mécanisme ici pourrait être envisagé.

- Pour les pays occidentaux, les encourager prioritairement à favoriser l'armement de pays africains résolument disposés à la paix intérieure nationale et à la paix régionale (encore qu'ici comme nous y reviendrons il va falloir voir de quelle paix on parle). Ceci suppose la fourniture de matériels et logistiques en rapport davantage au maintien de la paix et non pour assouvir une guerre conventionnelle. Le mécanisme d'allocation de ressources et de matériel ne laisserait pas aux pays africains le loisir d'en disposer qu'aux fins de départager des belligérants, laissant à un comité de l'OUA ou idéalement à l'instance interafricaine qui, dès lors existerait, la gestion et l'entretien du matériel, stationné préférentiellement selon les besoins à proximité des zones de conflit. On pourrait imaginer par exemple que, de par les accords de défense incluant la fourniture d'armes qui les lient aux pays puissants, une quantité destinée à ravitailler habituellement le pays servira à un fonds commun de maintien de la paix en Afrique. Une autre option, pour répondre au même problème, bien que très idéaliste dans l'ordre mondial actuel, serait de proposer l'emprunt, par l'OUA ou l'instance interafricaine de pacification, du matériel conventionnel provenant des bases stratégiques africaines des puissances étrangères pour parer aux cas urgents³⁴.
- Une telle démarche d'assister les pays africains épris de paix s'articule d'une part sur un changement de nature des pays dominants, ainsi que sur une approche de diplomatie préventive assortie de conditionnalités strictes; par exemple: lier l'aide au désarmement et la démilitarisation de zones ou de régimes; poursuivre et entraver les efforts de ceux qui contournent les embargo ou autres mesures coercitives suite à la requête de l'instance panafricaine visant à pénaliser un belligérant. Je disais plutôt un volet double dans ce mécanisme.

En général on invoque les moyens matériels qui font défaut pour justifier le côté

³³ Alao Abiodun, Brothers at war: Dissidence and Rebellion in Southern Africa, London, British Academic Presse, 1994

³⁴ Pour l'usage de ces méthodes mais en contexte de guerre, voir les révélations d'un agent de la CIA Stockwell John, In Search of Enemies, NY, Norton, 1978